

Cahier des charges du délégué de la S.H.S.N. à la Bibliothèque de la Ville de Berne

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: AssociationNews

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **109 (1928)**

PDF erstellt am: **25.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous espérons, Messieurs, que la présente requête, qui ne fait qu'appuyer la pétition que nous vous avons envoyée en 1913, sera prise en considération dans les discussions qui auront lieu dans les milieux qui doivent prendre la lourde décision d'éditer le nouvel Atlas topographique, lourde, en effet, tant ses conséquences ont de l'importance pour la Science suisse.

Jusqu'à ce jour, dans plusieurs domaines scientifiques, la Suisse a été à la tête du mouvement, parce que nos savants bénéficient d'un outil déjà splendide, comparé à celui qu'ont en mains les savants des pays voisins. Sachons conserver cet avantage, mieux encore, faisons le grandir, car il s'agit au fond de la grandeur morale de la patrie, qui entraîne avec elle le respect dont elle est entourée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments, les plus respectueux.

Au nom du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles,

Le président central:

(Signé) *Maurice Lugeon.*

Le secrétaire central:

(Signé) *Pierre Th. Dufour.*

2. Cahier des charges du délégué de la S. H. S. N. à la Bibliothèque de la Ville de Berne

Le délégué est chargé des relations entre la Bibliothèque de la Ville de Berne et la S. H. S. N. Il conseille le bibliothécaire dans toutes questions qui intéressent la S. H. S. N.

Il conserve l'inventaire, mis à jour par le bibliothécaire, du stock des Mémoires et le maintient à jour.

Collaborant avec le bibliothécaire, il établit la liste des échanges. Cette liste est:

1. publiée dans les „Actes“,
2. tenue à jour.

Le délégué prend connaissance de toutes les demandes d'échanges et fait rapport et propositions au Comité central de la S. H. S. N. qui décide en dernier lieu.

La Bibliothèque ne renoncera à un service d'échange qu'après en avoir nanti le délégué qui fera rapport au Comité central. Ce dernier décide en dernier lieu.

La procédure reste la même pour la création de nouveaux services d'échanges.

Ce délégué prendra part aux travaux de réduction du stock des Mémoires ou volumes décidés par la Commission des publications.

Le délégué adresse chaque année son rapport écrit au Comité central.
